

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

=====

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 avril à 18h00, le conseil municipal de Saint-Eloy-les-Mines s'est réuni en présentiel en Mairie, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le 3 avril 2025.

Étaient présents :

M. PALERMO Anthony - Mme DUBOISSET Jacqueline - M. LOUIS-FERANDON Jean-Jacques - M^{me} GIDEL Gwladys - M. GRAND Bernard - M. KRAMARZ Patrice - M. DURAN Jean - M^{me} PERRONIN Maryse - M^{me} HILLERE Maryvonne - M^{me} SIMONET Catherine - M^{me} CHEVILLARD Marlène - M^{me} ROBIN Nathalie - Mme SAINTIGNY Julie - M. BOILOT Cédric - M^{me} ROCHE Valérie - M. JOUHET Christian - M^{me} MERCIER Monique - M^{me} POUMEROL Caroline - M. AUZEL Jonathan

Étaient absents – excusés :

M. BEAUSOLEIL Marc (procuration donnée à M. PALERMO Anthony) - M. JEROME Christian (procuration donnée à M^{me} DUBOISSET Jacqueline) - M^{me} JEAN Pascale (procuration donnée à M^{me} SIMONET Catherine) - M. PEYNOT Alexandre (procuration donnée à M^{me} SAINTIGNY Julie) - M. JAY Clément (procuration donnée à M^{me} MERCIER Monique) -

Étaient absents :

M^{me} LOURDIN Marie-Christine - M. LASSAUZET Bruno - M. PERESSE Sébastien

M^{me} SIMONET Catherine a été élue secrétaire de séance.

DCM2025-03-22 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS - CAMPAGNE 2025

Monsieur le Maire rappelle la volonté de la municipalité de définir des relations justes et transparentes entre la commune et les associations partenaires tout en sécurisant juridiquement son action vers le tissu associatif.

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2021, après concertation de la Conférence des Présidents d'Associations et travaux en Commission Vie Associative, un règlement a été mis en place en ce sens. La campagne de subventions aux associations 2025 a donc été lancée sur cette même base.

Comme lors des années précédentes, les prochaines séances du conseil municipal pourront évidemment délibérer sur les demandes qui n'auraient pu être déposées à temps pour cette séance.

Monsieur le Maire propose que les membres de bureaux d'association ne prennent pas part au vote des subventions de ces dernières. Ceci concerne notamment :

- M. LOUIS-FERANDON Jean-Jacques pour La longue et Amicale Laïque
- M^{me} SAINTIGNY Julie pour Les Lurons d'Auvergne
- M. JOUHET Christian pour Les Gaules Réunis -AAPPMA
- M^{me} MERCIER Monique pour le FC Nord Combrailles et Comité Boulevard de la République
- M^{me} POUMEROL Caroline pour le Secours Catholique et Free Dance

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte ces attributions de subventions 2025 aux associations, suivant le tableau ci-joint.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus. Au registre sont les signatures.

Pour copie certifié conforme

Le Maire,



Anthony Palermo



Extrait du registre des délibération / DCM 2025-03-22